La commission est toujours restée favorable à la proposition, à l'exception des deux membres de droite.

Un four !

Barbenzingue arrive à deux heures et demie à la Chambre, escorté par MM. Duport, Laisant, Le Hérissé, Laur et Lagoerre.

Il paraît navré : les Parisiens l'ont regardé passer en grognardant, pas un cri, pas un sifflet.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

La Loi militaire

On reprend la discussion sur le recrutement de l'armée à l'article 41.

M. Martin-Feuillée demande le maintien de la seconde portion du contingent.

Arrivée de Barbenzingue

A ce moment, Barbenzingue entre dans la salle avec MM. Laisant, Lagoerre et Duport qui s'asied à côté de lui. (Mouvements divers).

DISCOURS DE M. MARTIN FEUILLÉE

M. Martin Feuillée s'arrête un moment. Vois du centre. — Parlez ! parlez !

M. Martin Feuillet proteste contre le projet qui multiplie les dispenses à accorder comme soutiens de famille, et permet à ceux chéris de cupes d'éliminer ainsi près du tiers du contingent.

L'orateur combat très vivement les congés scientifiques qui ne présentent aucun avantage pour l'agriculture et l'industrie et nuisent gravement à l'armée.

On paralyse le recrutement des sous-officiers soit en les renvoyant au moment où ils rendraient le plus de services, soit en les privant de congés, ce qui aurait pour effet d'établir dans l'armée une déplorable émulation à rebours.

On n'amélionera plus les cadres.

Et comment lera-t-on en cas de guerre subite, comme le seront à l'avenir les guerres ? Dès le premier jour on se battra à la frontière, et l'effet matériel de la victoire ou de la défaite sera considérable.

La mobilisation peut être entravée, que feras-tu de tous les hommes en congé qui voudront rejoindre leur corps ?

Départ de Barbenzingue

Il est 3 heures et quelques minutes ; il y a à peine une demi-heure que Barbenzingue est à la Chambre. C'est un grand effort, il ne s'en sera pas si longtemps.

Quand M. Martin Feuillée descend de la tribune, Barbenzingue s'en va, suivi de son état-major habituel.

Le loi militaire ! qu'est-ce que ça peut bien l'intéresser.

DISCOURS DE M. LABORDÈRE

M. Labordère, rapporteur, dit que le point en question touche à l'existence même de la loi.

Il s'agit de réaliser la deuxième portion du contingent pour pouvoir faire séparatre l'excédent. L'élimination se fera par le sort au lieu de se faire au choix, comme le propose la commission.

Les congés de semestre ont été vivement critiqués par M. Martin-Feuillée. Mais la commission ne fait aucune élimination de ce chef. Ce n'est pas par ce moyen qu'elle établit la concordance avec les crédits du budget.

Ces congés ne sont qu'une faculté donnée au ministre. Ils ne porteront que sur un nombre d'hommes très restreint.

Peut-il accorder un service moindre au plus malheureux et par des chéris dorés ? C'est ce que la commission propose. Ou bien il faut s'en rapporter au hasard pour désigner ceux qui feront partie de la seconde portion du contingent. C'est ce que demande l'amendement ; le choix est à faire entre ces deux systèmes.

La Chambre se prononcera pour l'égalité du service ; elle ne voudra pas, après avoir proclamé cette égalité, la faire disparaître par un moyen détourné.

M. Mérillon appuie la motion de M. Martin-Feuillée.

Discours de M. Freycinet

M. de Freycinet dit qu'il ne croit pas que les Chambres soient disposées à entretenir un effectif permanent de 520,000 hommes. Ce contingent est inutile en temps de paix.

Le ministre de la guerre dit qu'on incorporera la totalité des forces, on en enlèvera 200,000 hommes au travail national ; il restera à déterminer la forme meilleure pour faire disparaître cet excédent d'effectif en temps de paix.

Le ministre reposse absolument le droit laissé aux chefs de corps de désigner dans la proportion de 45 0/0 les jeunes gens appelés à quitter l'activité après un an de service. Il se prononce pour la rédaction du Sénat qui laisse au ministre le soin de fixer le chiffre des éliminations en commençant par les numéros les plus élevés. Il ne repousse pas le principe posé par l'amendement de M. Martin-Feuillée, c'est-à-dire la seconde portion du contingent.

M. Lebourdère combat le rétablissement de la seconde partion du contingent qui est le fond même de l'amendement.

L'amendement de M. Martin Feuillée est pris en considération par 412 voix contre 139.

Le renvoi à la Commission est prononcé.

M. Mézières dit que la commission s'efforcera d'être prête lundi et demande que la loi militaire soit maintenue en tête de l'ordre du jour (Assentiment).

Lundi à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures 30 m.

APRÈS LA SÉANCE

La commission de l'armée. — Démission de M. Labordère

A la suite du vote modifiant le système de la commission relatif au renvoi d'une portion après un an de service.

M. Labordère a donné sa démission, le rapporteur, malgré l'insistance de la commission qui se réunira demain à deux heures pour délibérer.

UN CONTROLEUR INFIDÈLE

Paris, 12 janvier.

Ottari, contrôleur du théâtre de la Gaîté, a été condamné à trois ans de prison.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

LE DOCTEUR MACKENZIE

Condamné par ses collègues

Londres, 12 janvier.

Le collège royal des médecins anglais a voté par 21 voix contre 2, une résolution regretant que le docteur Mackenzie se soit permis dans son livre : *La Fatale maladie de Frédéric III*, de publier des séquestrations contraires médecins qui étaient ses collègues dans le traitement de la maladie.

L'AFFAIRE BISMARCK-MORIER

La vengeance de la Reine

Londres, 12 janvier.

Le bruit court que sir Robert Morier va recevoir le grand cordon de l'ordre du Bain ou être élevé à la pairie.

UN NOUVEAU CRIME

Arrestation du coupable

Londres, 12 janvier

La police de Londres a arrêté le nommé John Gallee, exerçant la profession de maître d'hôtel à bord des navires, qui est soupçonné d'avoir assassiné sur la personne d'Elisabeth Payne.

Dans la nuit, le prévenu était monté chez la Elis Payne. Il résonte qu'il se prit de querelle avec cette fille et qu'exaspéré par les injures qu'elle lui adressait, il saisit un rasoir et lui coupa la gorge ; mais qu'il n'avait nullement prémédité de la tuer.

La fille Payne est à l'hôpital de Poplar ; elle respire encore, mais son état est considéré comme désespéré.

ESPAGNE

UN COMPLOT ÉVENTÉ

Madrid, 12 janvier.

Le gouvernement espagnol a été avisé qu'un vaste complot républicain avait été ourdi par M. Ruiz Zorilla.

M. Zorilla avait quitté Paris, il y a quelques semaines, pour aller à Londres où il devait s'embarquer avec de nombreux exilés sur un vapeur en destination du Ferrol.

Au moment de leur débarquement devait éclater un mouvement révolutionnaire dans la garnison du Ferrol en même temps que dans d'autres garnisons.

Les autorités prévenues ont pu prendre toutes les mesures nécessaires, mais en même temps M. Zorilla a eu vent de la découverte de ses projets.

Il a, en conséquence, renoncé à son plan et il est rentré précipitamment à Paris, niant d'ailleurs énergiquement le complot qui lui est attribué.

On s'attend à voir l'ambassadeur d'Espagne à Paris faire une démarche auprès de M. Goblet pour obtenir l'éloignement de M. Zorilla.

Les dynamitards

Encore une Explosion

Madrid, 12 janvier soir.

Une cartouche vient encore d'éclater sous les fenêtres du palais de l'archevêque de Valence.

L'explosion n'a produit que de légers dégâts matériels.

HOLLANDE

AGONIE DU ROI

La Haye, 4 heures, soir.

L'état du roi est alarmant.

Depuis la nuit passée les médecins Van Vlaanderen et Vinkhuyzen ne quittent plus la chambre de l'auguste malade.

(*Dépêche officielle*).

La Haye, 10., soir.

Les symptômes alarmants qui se sont manifestés dans l'état du roi, continuent. La surexcitation diminue les forces du souverain.

RUSSIE

LES CHANDELLES HUMAINES

—o—

Horribles crimes de quatre paysans

Saint-Pétersbourg, 12 janvier.

Quatre paysans relevant du gouvernement de Kursk, dans la Russie méridionale, s'étaient pénétrés de l'étrange pensée que la lumière des chandelles faites de graisse humaine resistait invisible. Et ce problème de l'invisibilité de la lumière les préoccupait à ce point qu'ils se mirent en quête de la matière première.

Sur la grande route, les quatre paysans arrêterent un jeune garçon qui s'en revenait joyeux de la forêt sans nul souci d'être « la chandelle qui vous éclaire le soir ».

L'affaire fut bientôt faite ; avec ensemble ils étranglaient le pauvre diable, lorsque nos paysans furent distraits de leur funèbre besogne par l'arrivée de quelques bûcherons, et ils gagnèrent le large sans emporter de graisse à fondre.

Sur plus de soixante dix quatre paysans, poursuivant leur entreprise, étranglèrent encore un vieillard très gras qouiqu'ils sans défense, puis le pope onctueux et bedonnant.

Enfin, le 15 octobre dernier, ils parvinrent à leurs fins ; Lukeria Cherkashina, fillette potelée fut leur victime tant attendue ; elle fut étranglée découpée, mutilée avec le soin que met le boucher à détailler un porc dont aucune partie ne doit être perdue.

Lukeria Cherkashina démembrée fut mise à la rissoloire ; de sa graisse nubile les quatre chenapans firent de belles chandelles, et munis de ces flambeaux infâmes, ils allèrent un soir dévaliser un logis voisin, s'imaginant bien qu'on ne verrait pas la flamme de leurs fumaires.

Leurs crimes avaient été inutiles ; on les vit parfaitement ; ils furent arrêtés et, dans le cachot pris de remords, ils viennent d'avouer le terrible drame qu'on vient de lire.

UN CRIME ÉPOUVANTABLE

Un chapitre de « La Terre ». — Deux paysans qui brûlent leurs vieux parents.

Un crime épouvantable, qui rappelle en tous points celui des époux Thomas, exécutés, comme on s'en rappelle, en 1887, vient de se passer dans une petite commune du département de la Loire, à Lisle-d'Albi.

Ennuyés de nourrir deux vieillards qui ne pouvaient plus travailler, les époux Mas résolurent de s'en débarrasser. « Mettons le feu à la maison et brûlons-les », telle fut la conclusion des projets formés par la propre fille des victimes et par leur gendre.

Tout est préparé pour le crime, et dimanche, vers trois heures, la femme quitte la maison et se rend avec son enfant chez un de ses parents, propriétaire à Pulceicy. Le soir, à la nuit, Mas lui même annonce à ses beaux-parents son départ.

Vers deux heures du matin, Mas s'introduit sans bruit dans la chambre, et va mettre le feu à un amas de fagots préalablement entassés dans la pièce voisine, la seule issue pour sortir.

L'incendie s'allume rapidement et la flamme pétille, lançant des lueurs qui éveillent le beau-père. Il se lève à la hâte, court à la cuisine pour voir ce qui se passait... La cuisine est en flammes et le malheureux aperçoit son gendre, à l'entrée qui lance des amas de paille et de fagots pour activer l'incendie.

Affolé, le vieillard revient dans sa chambre, fait lever sa femme et, sans prendre le temps de se vêtir, il fuit avec elle vers la porte d'entrée, mais elle est fermée ils s'élancent alors dans les flammes pour trouver une issue, mais pas assez vite pour échapper au criminel. Mas, armé d'une fourche, les attend sur le seuil de la porte. Quand ils y arrivent, il se précipite sur eux et les frappe jusqu'au moment où, sans force, ils tombent sur le sol, couverts de sang et de blessures.

Mas, les croyant morts, court au plus vite chez son père.

Mais un voisin aperçoit l'incendie, donne l'alarme et organise les premiers secours. On combat le feu, on pénètre dans le hangar et l'on trouve accroupis sous une charrette, terrorisés et couverts de sang, les deux vieillards qu'on s'empressa d'arracher à la mort.

On ramena les deux malheureux qui racontent l'horrible attentat dont ils ont été victimes.

On courut prévenir la gendarmerie. Elle se rend chez le père de Mas qui, à l'annonce du malheur qui frappe ses beaux-parents, commence à exhaler des plaintes et des lamentations, lorsqu'un gendarme s'approche de lui.

La gendarmerie part immédiatement après pour Sainte-Catherine, afin d'arrêter la femme ; mais à moitié chemin, elle la rencontre. « Le feu est à votre maison, lui dit un gendarme, et aussitôt l'enfant de lui demander : « Et Pépi, est il mort ? »

Ce dernier détail est affreux. Il démontre que le petit fils lui même, à peine âgé de sept ans, connaissait les projets de ses parents.

Les deux victimes ont été transportées à l'hôpital de Gaillac.

On espère qu'ils survivront à leurs blessures.

Les parricides ont été écroués à la prison de Gaillac.

Chronique régionale

NOUVELLES ENVELOPPES

M. Pierre Legrand vient de décider la création d'un nouveau format d'enveloppes à cinq centimes : les enveloppes qui en vente jusqu'à ce jour étaient d'un format unique correspondant à la dimension des cartes de visites, pour lesquelles elles avaient été spécialement créées.

M. Pierre Legrand a pensé que les enveloppes d'un plus grand format pouvant contenir des imprimés rendraient de réels services au public. Etant donné le très nombre considérable de prospectus, prix courants, factures, circulaires, etc., journellement expédiés.

Nominations universitaires. — M. Lechevalier, professeur au collège de Mortaix, est chargé du cours d'anglais au lycée de Tourcoing.

Mlle Capelle, institutrice à Armentières, est nommée sous directrice de l'école maternelle à l'école nationale professionnelle d'Armentières.

Concours hippique. — Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, le concours hippique du Nord aura lieu cette année à Lille, sur l'Esplanade de la Citadelle, du 26 mai au 2 juin. Les engagements devront être faits à la préfecture, dans les huit jours, à dire division, le lundi 20 mai, avant 5 heures du soir.

Le programme comprend, comme l'an dernier, une course de bagages, à laquelle seront affectés 1.000 fr. de prix.

Chronique Locale

ROUBAIX

LA JOURNÉE DU DIMANCHE

Musées. — De 10 heures à 4 heure, rue Neuve, 3, Musées d'histoire naturelle et de peinture.

Hippodrome. — A dix heures, cours de diction.

A 6 heures, représentation.

Théâtre de Roubaix, rue Richard Lenoir — A 6 h. représentation.

Hôtel des Pompiers. — A 7 heures, soirée intime donnée par la Grande Fanfare.

LA BANDE VANREMOORTÈRE

Treizième arrestation

Nos lecteurs se souviennent des nombreux exploits de la bande de voleurs dont Vanremoortère était le chef audacieux.

L'arrestation de ce dernier à propos du vol de 7,000 francs, commis au préjudice des frères Tiberghien avait permis de mettre la main sur un certain nombre d'affidés.

C'est ainsi que la maison d'arrêt de Lille reçut, pendant les mois d'octobre et de novembre, Verbocke, Hortense Martens, la mère de Vanremoortère, Alphonse Cothereals, Charles Roy, Carlos Courcelle, Etienne Leman, Emile Leclercq, J. B. Bury, Henri et J. B. Spel.

Leman a passé en police correctionnelle le 3 janvier et a été condamné à six mois de prison.

Quant aux autres derniers, qui n'avaient pas atteint leur dixième année, ils ont été remis à leurs parents.

Le reste de la bande n'a pas encore comparu devant la justice.

Cependant, la police de sûreté comptait opérer une treizième arrestation, grâce à certaines paroles échappées à l'un des voleurs arrêtés : le nommé Gothbaels. Ce dernier, en effet, lors de son premier interrogatoire que lui fit subir M. Marais, inspecteur de la sûreté, avait fait l'aveu de plus de quinze vols commis à Roubaix, Lannoy et les environs.

Il se vantait d'avoir opéré seul ces nombreux méfaits.

M. Marais réussit à lui faire avouer presque malgré lui la participation qui avait prise dans un vol de couteaux à manche d'ivoire, un individu encore inconnu dont il refusait de dire le nom..

Gothbaels, avait logé dans un estaminet de la rue Daubenton ayant pour enseigne à la *Demi-Lune*.

L'inspecteur de la sûreté ayant appris cette particularité lui a prendit dans cet estaminet et la patronne lui déclara qu'elle avait acheté à un nommé Alois Vienne, se disant tisserand, mais qu'elle croyait bien, vu la modicité du prix, qu'il s'agissait d'ivoire pour une somme de trois *francs*. Ces couteaux étaient bien ceux volés à Wattrelos de connivence avec Gothbaels.

On recherche Alois Vienne, qu'on découvrit dans son nouveau logement situé rue Pauvrée, et qui fut immédiatement mis en arrestation.

Accident. — Un petit garçon âgé d'une quinzaine d'années, travaillant au peignage Motte, s'est fracturé l'épaule en laissant tomber brusquement un panier extrêment lourd qu'il portait.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

Réunion de commission. — La troisième et première commission se réuniront, lundi 14 courant, à l'hôtel de ville, à cinq heures et demie, à l'effet d'examiner les questions suivantes :

1° Octroi : Projet de déplacement du bureau d'octroi de la rue de Lille.

2° Ecole maternelle de la rue Pascal ; construction d'un internat.

3° Ecole de filles de la rue du Pile ; cours de coupe ; construction d'un bâtiment annexe.

4° Réceptions définitives diverses ; désignation des commissaires.

5° Projet de création de deux bureaux d'octroi.

6° Création d'un port au Sartel ; expropriations ; tableau des offres.

7° Rue de Rome ; prolongement jusqu'à la rue de Mouveaux ; expropriation ; tableau des offres.

8° Rue d'Italy ; prolongement jusqu'à la rue St Roch ; expropriation ; tableau des offres.

9° Boulevard de Douai ; acquisition ; rectifications des surfaces.

10° Service vicinal ; budget des ressources et des dépenses pour 1889.

11° Service d'assainissement ; augmentation du traitement des chargeurs ; proposition de M. Remy Degalle.

12° Rue Stéphenson ; reclassement de la partie comprise entre la rue des Anges et les magasins généraux.

Insultes. — Un tisserand, Ferdinand Vandamme, demeurant rue de Lannoy, à l'estaminet des Armes de Gand, a insulté le sieur Lefenvre, cabaretier, rue des Fossés, sous prétexte que celui-ci avait logé sa femme.

Un procès-verbal a été dressé contre lui.

Coups. — Un ivrogne nommé Delplanque a été conduit au dépot pour avoir roué de coups, hier soir, à onze heures, sa femme, Félicie Vanoutryve.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

La conférence de géographie donnée hier soir à la Bourse, par M. Merchier a été les plus brillantes.

Beaucoup de monde avait tenu à entendre de nouveau l'érudit conférencier, bien connu et tant apprécié des Roubaisiens.

Le sujet choisi était le Mésopotamie, dont il a décrit les lieux et les habitudes des habitants

Il a surtout donné beaucoup d'explications sur ceux qui habitent ces contrées il y a quelque mille ans. Il a fait passer sous les yeux de ses nombreux auditeurs des projections qui ont parfaitement réussi, représentant principalement des reliefs des habitants, animaux, etc., retrouvés dans certaines ruines et exposées au Musée du Louvre, à Paris.

On nous demande l'insertion suivante :

Les Prévoyants de l'Avenir. — Le bureau de la 12e section (Roubaix) a l'honneur de rappeler aux sociétaires que l'assemblée générale de la section aura lieu dimanche prochain, 1 janvier, à 10 heures du matin, café du Globe, Grande-Rue, 84.

Les sociétaires qui n'auraient pas reçu de lettre de convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La présence à cette réunion est obligatoire sous peine d'une amende d'un franc, sauf pour les dames. Afin de faciliter le contrôle, les sociétaires auront soin de se munir de leurs cartes rouges.

Cette réunion étant publique, le bureau invite les personnes qui s'intéressaient à cette « Caisse civile de retraites » à vouloir bien y assister ; elles pourront ainsi se rendre compte des travaux accomplis et des progrès réalisés par la société.

Ecole nationale des arts industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur, M. A. Beghin.

Cours de physique, lundi 14 janvier, a 8 heures du soir. — Thermo-mètre. — Dilatations.

Cours de chimie, jeudi 17 janvier, à 8 heures du soir. — Acides bromhydrique, iodhydrique. — Eau. — Substances dissoutes dans l'eau. — Epuration des eaux.

Grande Fanfare. — Voici le programme d'une soirée intime offerte par la Grande Fanfare, à ses membres honoraires, le dimanche 13 janvier, à sept heures du soir, dans le local de la société, Hôtel des Pompiers :

Première partie. — 1° Ouverture, Grande Fanfare ; 2° Romance pour ténor, Grumiaux ; 3° Air varié de trombone, V. Bataille ; 4° Le Sacre d'Abraham, romance pour baryton, Vanguesen ; 5° Parlette, polka, pour piston, L. Defrance ; 6° Chansonnette comique, Demartelaere.

Deuxième partie. — 1° Fantaisie, Grande Fanfare ; 2° L'Esclave Nègre, romance pour baryton, Vanguesen ; 3° Air varié pour piston, L. Defrance ; 4° Monologue, Delecluse ; 5° Romance pour ténor, Grumiaux ; 6° Chansonnette comique, Demartelaere.

Le piano sera tenu par Mlle Quivy.

Recensement des pigeons voyageurs. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler aux propriétaires de pigeons voyageurs et aux présidents des sociétés colombophiles qu'ils doivent, conformément à l'article 4 du décret du 14 septembre 1885, faire la déclaration de leurs pigeons-voyageurs (bureau du secrétariat de la mairie).

Ceux qui négligeraient de remplir cette formalité obligatoire y seront contraints et seront punis selon la loi.

Chaussures. — Maison Charles Falque ; voir quatrième page.

BULETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 12 JANVIER

Le marché a été calme et le chiffre d'affaires traitées aujourd'hui n'est pas important.

Cote officielle de 4 heures

Type n° 1 :

Janvier.	5.375
Février.	5.30
Mars	5.275
Avril	5.275
Mai.	5.275
Juin.	5.25
Juillet.	5.25
Août.	5.25

Type n° 2 :

Janvier.	5.15
Février.	5.15
Mars.	5.10
Avril	5.10
Mai.	5.10
Juin.	5.10
Juillet.	5.10
Août.	5.10

Ventes contrat n° 1 :

Janvier : 5.000 kilos à 5.375.
Février : 5.000 kilos à 5.30.
Avril : 20.000 kilos à 5.275.
Mai : 15.000 kilos à 5.275.

Ventes contrat n° 2 :

Janvier : 10.000 kilos à 5.15.
Mars : 20.000 kilos à 5.10.

Marché calme.

LE HAVRE

De notre correspondant spécial

Le Hâvre, 12 janvier.

Janvier, 154.».». — Février, 155.50. — Mars, 155.50. — Avril, 155.».». — Mai, 155.».». — Juin, 155.».». — Juillet, 155.50. — Août, 155.50. — Septembre, 156.».». — Octobre, 156.50. — Décembre, ».».».

Marché ferme.

Ventes. — 25 balles sur janvier à 154 ; 50 sur mars à 156 et 155 ; 75 sur avril à 155 ; 50 sur mai à 155 ; 75 sur juin à 155 ; 50 sur juillet à 155,50 ; 25 sur septembre à 156.

Anvers, 12 janvier.

Cote de deux heures :

En disponible, on a fait 00 balles Plata est soint.

Laine en suint

Cours sans changements.

Janv., 152 .|., fév., 147 |., mars, 146 .|., avril, 146 .|..

Peignées françaises de la Plata

Contrat A

Janv., 515 .|., février à septembre, 515 .|..
— Ventes : 1.000 kilos.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Janv., 525 .|.; fév., 525 .|.; mars, 525 .|.; avril-mai, 525 .|.; juin à novembre, 527 1/2.

Contrat M

Janvier à mars, 540 .|.—Ventes: 000 000 kil. Marché soutenu.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le steamer anglais Copernicus est parti de Montevideo le 3 janvier pour Anvers et Dunkerque avec laines.

Le steamer anglais Orono est parti de Montevideo le 7 décembre pour Dunkerque avec laines et d. m.

Le steamer anglais Concordia est arrivé à Montevideo le 4 janvier venant de Glasgow.

Le steamer anglais Ardenmore est parti de Grenoock le 8 janvier pour le Havre et Montevideo, prendre charge pour Dunkerque.

Le steamer anglais Orcus, est arrivé à Montevideo le 2 janvier venant de Hambourg.

Le steamer anglais Orono, signalé parti de Montevideo le 7 décembre est arrivé à Dunkerque le 11 janvier, ce steamer est porteur de 850 balles laine.

Le steamer belge Maskelyne, a suivi de Madère le 7 janvier allant d'Anvers à Montevideo.

Le steamer français Condorcet, venant de Buenos-Ayres et Montevideo, est arrivé à Bordeaux le 11 janvier.

Le steamer français le Flachat de la compagnie générale Transatlantique, allant des ports d'Algérie à Dunkerque, via le Havre, a suivi de Bordeaux, le 10 janvier.

Le steamer anglais Orient est parti d'Adelaide le 8 janvier pour Londres.

Le steamer anglais Victoria allant d'Australie à Londres, a suivi d'Aden, le 9 janvier.

Le steamer français Ville de Messine est parti d'Alger le 9 janvier pour Pauillac, Pauillac, Londres, son chargement pour Dunkerque et le Hâvre.

Le steamer anglais Botwell-Castle allant de Sydney et Melbourne à Londres a touché à Suez, le 9 janvier.

TOURCOING

Mendicité. — Le nommé Auguste Planchart, âgé de 39 ans, né à Linselles, exerçant la profession de terrassier, s'était présenté hier soir au bureau de police pour solliciter un billet de logement ce qui lui fut accordé.

Un instant plus tard notre homme fut trouvé mendiant Grande Place.

Il a été mis hier en état d'arrestation.

Les Prévoyants de l'avenir. — La commission administrative de 293e section des *Prévoyants de l'avenir* rappelle aux sociétaires la réunion générale obligatoire d'aujourd'hui 13 janvier, à deux heures après midi, au siége de la section, ancien Petit-Château, rue du Moulin-Fagot, 99.

Communication sera faite de la situation financière de la section, et il sera procédé au renouvellement du Bureau et du Conseil de surveillance.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance des statuts et reglement sont invitées à assister à cette réunion.

Au 31 décembre 1888, le nombre des sociétaires s'élevait à 456, formant un total de 80,000 sociétaires.

Le capital versé devait à 2.291.000 fr. placé en rentes sur l'Etat.

Deux fois déserteur. — Le nommé Edouard Périn, à Nancy, conscrit de la classe 1883, demeurant au corps quelques jours après son incorporation. Il se fit pincer en 1882, passa au conseil de guerre et en fut quitte pour une année de prison.

A la réparition de la peine, Périn fit le corporé au 110e de ligne à Dunkerque, pour y faire son congé ! Mais, le militer militaire avait sans doute peu d'attrait pour cet individu qui déserta une seconde fois son corps le 17 janvier 1884, et passa en Belgique, ou il parvint à s'employer comme domestique dans une ferme.

En décembre dernier, il perdit sa place.

Nos voisins les Belges, moins tolérants que nous pour les étrangers sans moyens d'existence, ont conduit à la frontière le déserteur récidiviste qui s'est fait cueillir par la gendarmerie.

Fraudeur. — Avoir franchi la frontière avec une importanie charge de café de contrebande et se faire pincer rue de Guines, c'est le comble de la deveine. C'est ce qui est arrivé vendredi matin au nommé René Laporte, âgé de 26 ans, maçon, né à Courtrai, demeurant à Mouscron

Remis entre les mains de la gendarmerie, le fraudeur a été transféré à Lille.

Vol de lapins. — Un vol de lapins a été commis au préjudice de M. Leman Van houtte, rue de Lille.

Le vol a été commis en pleine après-midi dans une cour renfermée.

WATTRELOS

LACHE AGRESSION

Trois coups de couteau

Un jeune tisserand du hameau de Crétinier, nommé Alfred Castel, partait à son travail, lorsqu'arrivé au Carligny il rencontra deux jeunes garçons : les Lommée Frère et Lecoeur, demeurant au *haut Judas* à Mouscron, qui se jetèrent sur lui et après l'avoir terrassé le frappèrent avec un couteau.

Le pauvre garçon a reçu deux coups à la tête et un troisième à la figure.

La police a été informée de ce fait.

Elle a interrogé un sieur Cornille, fermier à Mouscron, qui a été le seul témoin de cette scène.

Escroqueries. — Un ouvrier boulanger, nommé J. B. Leyon, autrefois cabaretier à Roubaix, et qui vit depuis quelque temps d'expédients, a comparu à Wattrelos une vingtaine d'escroqueries au préjudice de plusieurs boulangers et fermiers.

Lenquête continue.

LILLE

AFFREUX ACCIDENT

à l'Usine de Fives

Un accident terrible s'est produit hier vers six heures et demie du matin, à l'Usine de Fives.

Trois ouvriers, les nommés Omer Lefebvre, chef d'équipe ; Bernard Heeckmann et Désiré Flamand, étaient occupés à raccourcir la gouttière de commande d'un tour, lorsqu'un quatrième, le nommé Victor Edven, raboteur en fer, âgé de 41 ans, eut l'idée de leur venir en aide.

Sans y être invité il alla chercher une échelle d'une hauteur de six mètres, la posa contre l'arbre de transmission, puis y grimpa pour saisir la courroie.

Tout à coup un cri de détresse retentit. Les trois premiers ouvriers virent leur camarade Edven que la courroie entraînait.

La machine fut arrêtée aussitôt que possible, mais le malheureux Victor Edven était mort, son corps était horriblement mutilé.

Il fut transporté à l'infirmerie de l'usine où M. le docteur De Blonde est venu constater le décès.

Edven laisse une veuve et huit enfants, dont sept en bas âge. Le dernier de ces enfants a à peine six mois.

LE NORD

INFANTIC DE A WASQUEHAL

Un infanticide a été commis à Wasquehal dans la nuit de jeudi à vendredi.

Des ouvriers se rendant à leur travail trouvèrent au lieu dit l'*Ancienne Allumette*, dans un des fossés bordant la route le cadavre entièrement nu d'un jeune enfant du sexe masculin, parais sant être né viable.

Une enquête a été immédiatement ouverte par la gendarmerie de Roubaix, mais les recherches les plus actives n'ont encore amené aucun indice sérieux.

Le cadavre a été jeté on a trouvé un linge taché de sang.

Hier matin, à Roubaix, l'agent Descamps a retiré d'une bouche d'égout, un paquet de linges ensanglantes.

On ne sait si cette découverte se rattache à l'infanticide.

UNE GRAVE AFFAIRE A GRAVELINES

Un fait qui a eu des conséquences graves, vient de se passer en mer, dans la nuit de mardi à mercredi dernier.

Deux jeunes marins étant à bord, l'un nommé Jean Marie Neuquelman, du Grand Fort Philippe, l'autre le nommé Miette, du Petit-Fort Philippe, tous deux âgés de dix-sept à dix huit ans, jouant ensemble et se taquinant en questionnant pour des futilités, l'eau d'eau, Neuquelman, porta un coup de couteau à Miette dans le dos, et le blessa jusqu'au poumon.

Le blessé se trouvant si mal, on dût rentrer dans le port immédiatement et transporter Miette à son domicile.

On fit appeler le docteur qui constata que la blessure de Miette est grave et met ses jours en danger.

Dunkerque. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Henri Valcke, 22 ans, sans beige, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Des recherches que l'on devait faire dans le canal, au sujet du vol de la rue des Passerelles, n'ont rien été faites.

Bolque. — La gendarmerie a ouvert une enquête sur un vol domestique de beurre qui a été commis au préjudice de la femme Couvreur, journalière.

PAS-DE-CALAIS

DEUX GRAVES ACCIDENTS A BREBIÈRES

Deux graves accidents se sont produits ces jours derniers à la sucrerie Pilat, de Brebières.

Un ouvrier nommé Deltonne, âgé de 55 ans, est tombé si malheureusement d'un générateur d'une hauteur de trois mètres, que, dans sa chute, il s'est fait des lésions internes auxquelles il n'a pas tardé à succomber.

Ensuite, un jeune apprenti, nommé Cambray, est tombé le soir dans un trou encore plein de cendres chaudes qui venaient d'y déverser les générateurs.

Le pauvre enfant a eu deux jambes grièvement brûlées.

ACCIDENT AUX MINES DE NŒUX

Voici quelques détails sur cet accident que nous avons annoncé sommairement avant hier. Le 9 janvier, vers 10 h. 1/2 du matin, un éboulement s'est produit au fond de la fosse n° 5, à la veine Ste-Aimé. Une pierre longue de 6 mètres et large de quatre, s'est détachée tout à c up de la voûte et a écrasé Jules Caudron, 25 ans, d'Herain Coupigny et Adolphe Demans, 24 ans, de Barlin. Sous les ordres de M. Malatray, ingénieur, on procéda aussitôt au sauvetage ; mais ce n'est qu'après une demi heure d'efforts que l'on parvint à dégager les deux victimes dont les corps ne formaient plus qu'une sorte de bouillie. Toutes deux étaient célibataires.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 12 Janvier 1889

Présidence de M. DE LISCOUET

Coups et blessures à Quesnoy s. Deûle.

Le 30 novembre à Quesnoy sur-Deûle, le jeune Jules Leroy, âgé de 15 ans 1/2, travaillant chez M. Paul Leclercq, fabricant d'huile, était en train de faire chauffer sa gamelle sur l'échauffoir, lorsque le sieur Armand Leperque, ouvrier de la même fabrique voulut aussi faire chauffer sa gamelle et pour cela enlève celle de Leroy. Des injures on en vint aux mains et Leperque frappa Leroy avec un tourteau qui lui fit une blessure assez sérieuse, qui lui occasionna une incapacité de travail pendant huit jours.

Prévenu de coups et blessures volontaires, Armand Leperque est condamné à huit jours de prison.

***

Ferdinand Guidot, âgé de 50 ans, demeurant à Ambercourt, est prévenu d'un vol d'un coq et de trois poules au préjudice de M. Ferdinand Doutreiong, rentier, demeurant rue du Gros-Gérard.

Coût : Quatre mois de prison.

***

Joseph Glorieux, six mois de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jean Baptiste Biosse, un mois de prison et 5 francs d'amende, pour outrages et ivresse manifeste.

Emile Debie, un mois de correction pour bris de clôture.

Mr COURANT.

COUR D'ASSISES DU NORD

La Chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant le jury, pour la session de février, les affaires suivantes :

3e Affaire. — Jean Baptiste Vaiquenart,